Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260127-DEL_2026_011B-DE

VILLE DE
Dinard

PÔLE PILOTAGE
Direction générale des services

Date de la convocation : 21 janvier 2026
Nombre de membres en exercice : 33

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 27 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept du mois de janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal de DINARD, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Arnaud SALMON, Maire.

Présents : Mmes Marie-Claire MERVIN, Martine GUÉNÉGANT, M Christian FONTAINE, Mme Muriel BEZIEL, M Vincent REMY, Mme Catherine CABOT, M Philippe BECAN, Mme Mirella JEAN DE DIEU, MM Frédéric SOHIER, Kevin STEINBACHER, Christian CHAUFOUR, Mme Guenhaëlle VEDIE, MM Thierry DE LA FOURNIERE, Marc LE GUIFFANT, Yannick LOISANCE, Mme Nolwenn GUILLOU, M Bruno DESLANDES, Mmes Catherine GUGUEN-GRACIE, Claudia GAUVIN, Annick PORTES, MM Jean-Louis VERGNE et Eric GARNIER.

Absents représentés :
- Mme Laure ZATORSCHI donne pouvoir à M Thierry DE LA FOURNIERE
- M Joyce DOUMENGE donne pouvoir à Mme Marie-Claire MERVIN
- Mme Eva HELAINE donne pouvoir à Mme Catherine CABOT
- Mme Marion VATAR donne pouvoir à Mme Muriel BEZIEL
- M Jean-Patrick GUIBOUT donne pouvoir à Mme Martine GUENEGANT
- Mme Michèle ARMANDARY donne pouvoir à M Christian FONTAINE
- M Eric DYEVRE donne pouvoir à M Vincent REMY
- M Fabrice LE TOQUIN donne pouvoir à M Jean-Louis VERGNE
- Mme Claude BENEZIT donne pouvoir à M Eric GARNIER

Absente :
- Mme Valérie SIMON

Madame Catherine GUGUEN-GRACIE est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Affaire inscrite à l'ordre du jour

ALIENATIONS

DELIBERATION N°2026/011 – CESSION DU BIEN SIS 7 PASSAGE SOLIDOR – PARCELLES CADASTREES J 272, 274, 1424, 1562, 1590, 1727, 1857 et 1858 AU PROFIT DE MONSIEUR ET MADAME BITTER

Présents : 23 **Représentés : 09** **Votants : 32**

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260127-DEL_2026_011B-DE

Le bien, objet de la présente, est un appartement reçu lors de l'acceptation du legs de Madame Michèle MENARD (délibération n°2025/035 du 25 février 2025) dont le Conseil Municipal a approuvé le principe de mise en vente par la délibération n°2025/056 du 24 mars 2025.

Le bien est composé d'un appartement (lots 592 et 593) avec un garage en sous-sol (lot 550) situé au 7 passage Solidor, cadastré J 272, J 274, J 1424, J 1562, J 1590, J 1727, J 1857 et J 1858. Il est libre de toute occupation.

Localisé en centre-ville dans une copropriété, cet appartement de type T3 a une surface habitable de 96,29 m² avec une terrasse et vue mer. Le bien est en bon état général, des travaux de rafraichissement sont à prévoir.

Le bien a été proposé lors d'une première mise aux enchères en date du 10 septembre 2025 ; laquelle n'a pas aboutie. Une deuxième mise en vente a été lancée le 5 novembre 2025 à prix non fixé.

L'offre la plus élevée est d'un montant de 690 000 €, conforme à l'avis des domaines en date du 18 mars 2025.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de retenir l'offre d'acquisition de Monsieur et Madame BITTER Thomas et Catherine, étant entendu que les frais afférents à cette acquisition seront à la charge des acquéreurs.

Présentement, les acquéreurs signent en leurs noms propres. Ils n'ont pas les éléments nécessaires à la constitution d'une Société Civile Immobilière (SCI) mais souhaitent bénéficier d'une clause de substitution en cas de création d'une SCI entre le moment de la signature du compromis et la signature de l'acte authentique.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2241-1 relatif aux opérations immobilières de la Commune,

Vu l'avis des Domaines en date du 18 mars 2025,

Vu la délibération n°2025/56 du 24 mars 2025 relative au principe de mise en vente du bien,

Vu l'offre d'achat en date du 4 décembre 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission urbanisme et travaux en date du 13 janvier 2026,

Considérant que le bien appartient à la Commune,

Considérant que l'offre des acquéreurs est la mieux disante au niveau du prix proposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 22 voix POUR et 10 CONTRE (M LOISANCE, Mme GUILLOU, M DESLANDES, Mmes GUGUEN-GRACIE et GAUVIN, M LE TOQUIN, Mme PORTES, M VERGNE, Mme BENEZIT et M GARNIER) :

DECIDE

Article 1er : d'approuver la cession de l'appartement sis 7 passage Solidor (référence cadastrale : J 272, 274, 1424, 1562, 1590, 1727, 1857 et 1858) au prix de 690 000 € net vendeur à Monsieur et Madame BITTER Thomas et Catherine avec possibilité d'une clause de substitution en cas de création d'une SCI, étant entendu que les frais afférents à cette acquisition seront à la charge de l'acquéreur.

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260127-DEL_2026_011B-DE

Article 2 : d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous docu[illegible]

Pour extrait du registre des délibérations du conseil municipal.

A DINARD, le 28 janvier 2026

La secrétaire de séance

Catherine GUGUEN-GRACIE

Le Maire

MAIRIE DE DINARD
Ille-et-Vilaine

Arnaud SALMON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 du C.G.C.T., le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, celle-ci ayant été transmise au représentant de l'Etat, le 29 JAN. 2026 et affichée en Mairie, le 29 JAN. 2026

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260127-DEL_2026_011B-DE